Passons un bel été !

© ?

Passer un été sympathique et serein, c’est veiller, par exemple, à ne pas occasionner de **nuisances de toute nature et notamment sonores en utilisant des engins bruyants** (motoculteurs, tondeuses, tronçonneuses, perceuses….) en dehors des horaires réglementaires.

Un arrêté préfectoral stipule que l’usage de tels engins est toléré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés uniquement de 10h à 12h.

Tout contrevenant s’expose à une amende.

L’été est souvent propice aux instants conviviaux et festifs mais il est bon de rappeler que l’utilisation de barbecues et autres modes de cuisson est prohibée dans les parcs de la commune.

Quelques gestes simples peuvent suffire si l’on veut respecter notre environnement et notre cadre de vie et enrayer le fléau des incivilités portant atteinte à la propreté de notre commune. C’est l’affaire de tous.

Utiliser les poubelles (139 sont réparties dans la ville) mises à disposition dans tous les quartiers, **privilégier le tri des déchets, ne pas jeter les mégots et canettes au sol, ramasser les déjections canines, appliquer le calendrier de ramassage des encombrants**, autant de comportements citoyens positifs pour la planète.

Pour les animaux à quatre pattes, **3 toutounettes existent et il ne faut donc pas hésiter à y recourir** : rue du Drain (près du rond-point), Sente des Grouettes et sur l’espace vert situé rue du 19 mars 1962. Deux autres vont être installées à l’entrée du Chemin de la Basse vacherie et à l’angle de la rue de Bessancourt/sente menant aux Tilleuls.

Au quotidien, le service municipal de la propreté, avec professionnalisme, veille au bon entretien de la voirie et des espaces publics et force est de constater que leur mission n’est pas aisée car les agents sont trop souvent confrontés à des agissements qui ne prônent pas la préservation de l’environnement.